



ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 210428DIR01ARNT instituant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des fonctionnaires des communes et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Sarthe

Considérant que le nombre de recrutements dans le cadre d'emplois de technicien intervenus dans les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion permet d'ouvrir 4 postes,
Considérant les dossiers présentés par les collectivités affiliées

ARRETE

Article 1 : À compter du 21 septembre 2023, la liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien établie en application de l'article 7 du décret 2010-1357 est arrêtée ainsi qu'il suit :

ERNOULT Guillaume
FARDEAU Mickaël
JAMOIS Pascal
TABARES GARCIA José

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis :

↳ Au Représentant de l'État,

Fait au MANS, le 21 septembre 2023
Le Président, Didier REVEAU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr